

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la culture

**Arrêté du 19 décembre 2022**

**portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2023**

**La ministre de la culture,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-418 du 27 mars 2017 modifié portant statut particulier du corps des chefs de travaux d'art ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 modifié fixant les branches professionnelles dans lesquelles sont ouverts les concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2017 modifié fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2022 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Xavier DE MASSARY, conservateur général du patrimoine, délégation à l'inspection à la recherche et à l'innovation est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2023.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Jérôme BESCOND, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle création contemporaine, domaine d'activité bois, responsable de l'atelier de recherche et de création, Mobilier National ;

- Madame Caroline BRUYANT-MARTIN, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections, domaine d'activité présentation des collections, responsable de l'atelier d'encadrement des expositions internes et externes, bibliothèque nationale de France ;

- Madame Isabelle COLSON, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle restauration et conservation et préventive, domaine d'activité minéraux et métaux, ingénieure conseils, direction générale des patrimoines et de l'architecture ;

- Monsieur Alexis KOMENDA, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle restauration et conservation préventive, domaine d'activité audiovisuel, photographe, centre de recherche et de restauration des musées de France site de Versailles.

## Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence de ce jury sera assurée par Madame Caroline BRUYANT-MARTIN, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections, domaine d'activité présentation des collections, responsable de l'atelier d'encadrement des expositions internes et externes, bibliothèque nationale de France ;

## Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 19 décembre 2022

La ministre de la culture,  
Pour la ministre et par délégation :  
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,

  
Aude DE MARTIN DE VIVIES